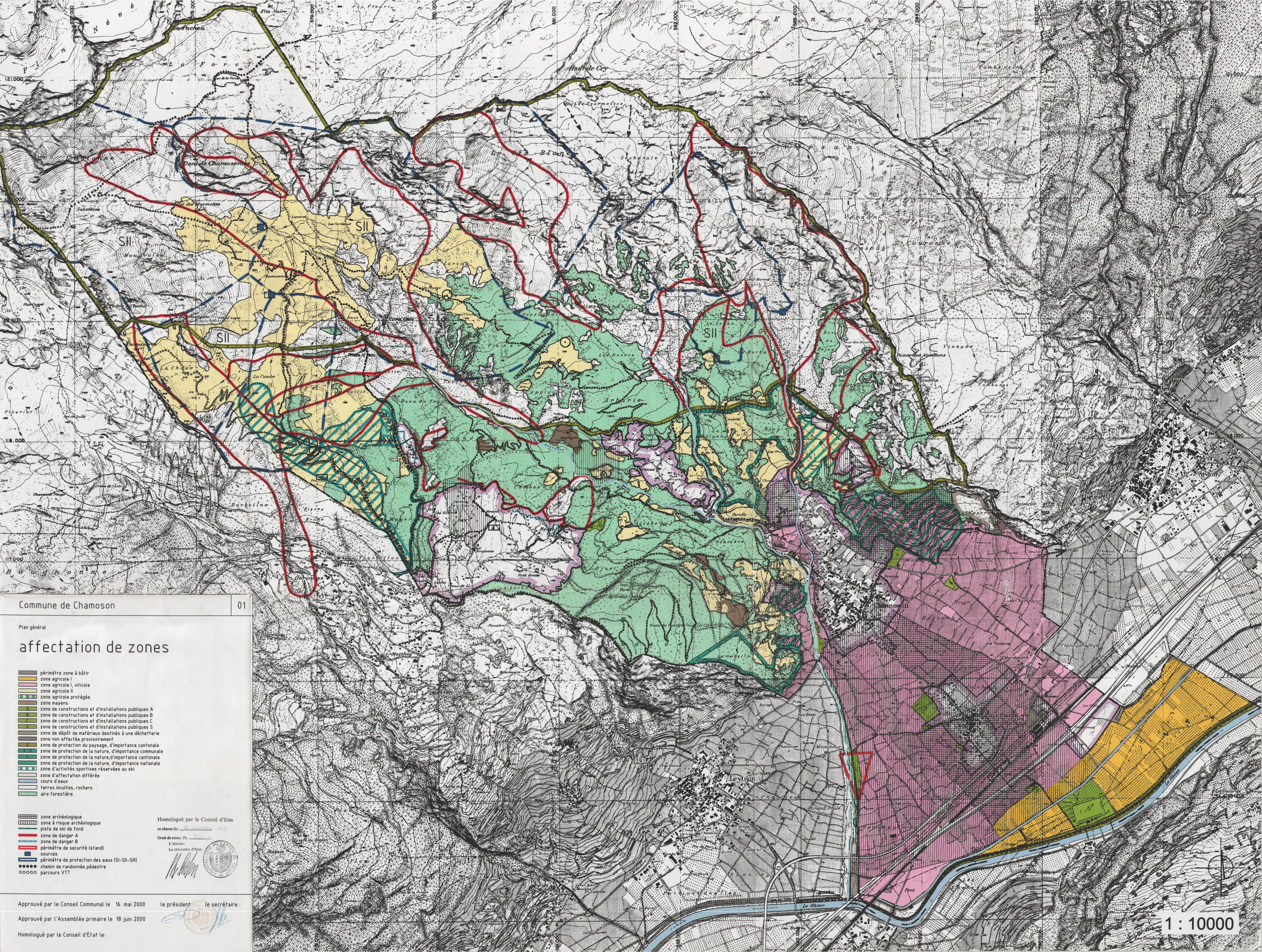
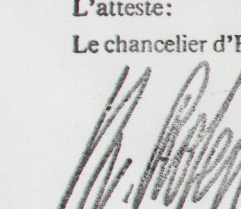
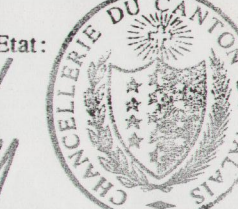




Commune de Chamoson 01

Plan général
affectation de zones

- périmètre zone à bâtir
- zone agricole I
- zone agricole I, viticole
- zone agricole II
- zone agricole protégée
- zone mayens
- zone de constructions et d'installations publiques A
- zone de constructions et d'installations publiques B
- zone de constructions et d'installations publiques C
- zone de constructions et d'installations publiques S
- zone de dépôt de matériaux destinés à une déchetterie
- zone non affectée provisoirement
- zone de protection du paysage, d'importance cantonale
- zone de protection de la nature, d'importance communale
- zone de protection de la nature, d'importance cantonale
- zone de protection de la nature, d'importance nationale
- zone d'activités sportives réservées au ski
- zone d'affectation différée
- cours d'eau
- terres incultes, rochers
- aire forestière
- zone archéologique
- zone à risque archéologique
- piste de ski de fond
- zone de danger A
- zone de danger B
- périmètre de sécurité (stand)
- sources
- périmètre de protection des eaux (SI-SII-SIII)
- chemin de randonnée pédestre
- parcours VTT

Homologué par le Conseil d'Etat
en vertu de la loi du 17 mars 1965
Droit de sceau: Fr. 2.50
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Approuvé par le Conseil Communal le 16 mai 2000 le président : le secrétaire :
Approuvé par l'Assemblée primaire le 18 juin 2000
Homologué par le Conseil d'Etat le :

1 : 10000